

## La suppression d'emploi

*Articles L. 542-1 et suivants du code général de la fonction publique  
Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié  
Décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié*

### Le contenu de la fiche

La présente fiche vous informe des règles applicables et de la procédure à mettre en œuvre lors de la suppression des emplois permanents, lorsque ces emplois sont pourvus, en tenant compte du statut de l'agent et du temps de travail.

Cette fiche ne traite pas de la modification, à la hausse ou à la baisse, du nombre d'heures d'un emploi permanent, alors assimilée à la suppression de l'emploi initial. Dans cette situation, un nouvel emploi avec le nombre d'heures modifié doit être créé. Retrouvez la [fiche du CDG](#) dédiée à ce sujet.

- 1) SUPPRESSION D'UN EMPLOI OCCUPE PAR UN AGENT TITULAIRE A TEMPS COMPLET OU A TEMPS NON-COMPLET = ou > 17h30**
- 2) SUPPRESSION D'UN EMPLOI OCCUPÉ PAR UN AGENT TITULAIRE A TEMPS NON-COMPLET < 17h30**
- 3) SUPPRESSION D'UN EMPLOI OCCUPE PAR UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET OU A TEMPS NON COMPLET**

## 1) SUPPRESSION D'UN EMPLOI OCCUPÉ PAR UN AGENT TITULAIRE A TEMPS COMPLET OU A TEMPS NON-COMPLET = ou > 17h30

1

### **SAISINE DU CST POUR AVIS** (imprimé de saisine)

- ✓ Transmission du procès-verbal de la séance au Président du CDG en cas de CST propre

2

### **ADOPTION DE LA DELIBERATION SUPPRIMANT L'EMPLOI** (annexe 1)

3

### **MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE RECLASSEMENT DE L'AGENT**

4

### **EN L'ABSENCE DE RECLASSEMENT POSSIBLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE : PLACEMENT EN SURNOMBRE POUR UNE DUREE D'UN AN**

- ✓ Prise d'un arrêté de placement en surnombre (annexe 2)
- ✓ Courrier informant l'agent de son placement en surnombre (annexe 3)
- ✓ Modalités de rémunération du surnombre (annexe 6)

5

### **A L'ISSUE DE L'ANNEE DE SURNOMBRE : PRISE EN CHARGE PAR LE CENTRE DE GESTION JUSQU'A CE QUE L'AGENT RETROUVE UN EMPLOI**

- ✓ Prise d'un arrêté mettant fin au surnombre et actant la prise en charge de l'agent par le Centre de gestion (annexe 4)
- ✓ Courrier informant l'agent de sa prise en charge par le Centre de gestion (annexe 5)
- ✓ Arrêté du Centre de gestion prenant en charge l'agent
- ✓ Modalités de rémunération durant la prise en charge et coût pour la collectivité (annexe 6)

## 2) SUPPRESSION D'UN EMPLOI OCCUPÉ PAR UN AGENT TITULAIRE A TEMPS NON-COMPLET < 17h30

1

### **SAISINE DU CST POUR AVIS** (imprimé de saisine)

- ✓ Transmission du procès-verbal de la séance au Président du CDG en cas de CST propre

2

### **ADOPTION DE LA DELIBERATION SUPPRIMANT L'EMPLOI** (annexe 1)

3

### **MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE RECLASSEMENT DE L'AGENT**

4

### **EN L'ABSENCE DE RECLASSEMENT POSSIBLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE : MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE LICENCIEMENT**

- ✓ Courrier informant l'agent et le convoquant à un entretien préalable (annexe 6)
- ✓ Entretien préalable afin d'expliquer la procédure et les conséquences à l'agent
- ✓ Prise d'un arrêté de licenciement (annexe 7)
- ✓ Courrier de notification du licenciement (annexe 8)
- ✓ Versement d'une indemnité de licenciement
- ✓ Versement d'allocations retour à l'emploi (ARE)

### 3) SUPPRESSION D'UN EMPLOI OCCUPE PAR UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET OU A TEMPS NON-COMPLET

#### 1 SAISINE DU CST ET ADOPTION DE LA DELIBERATION SUPPRIMANT L'EMPLOI



#### 2 CONVOCATION OBLIGATOIRE A UN ENTRETIEN PREALABLE (annexe 9)



- ✓ Le courrier doit préciser :
  - L'objet de la convocation
  - Le motif du licenciement
  - Le droit de consulter son dossier individuel
  - Le droit à être assisté de la personne de son choix
- ✓ Le courrier doit être envoyé par LRAR ou remis en main propre contre signature
- ✓ L'entretien préalable ne peut pas avoir lieu avant 5 jours ouvrables après la réception du courrier

#### 3 ENTRETIEN PREALABLE AU LICENCIEMENT



- L'agent est informé :
- du motif du licenciement
  - du délai pour présenter une demande écrite de reclassement
  - des conditions de présentation des

#### 6 NOTIFICATION DE L'ARRETE (annexe 11)



- Le courrier de notification de l'arrêté doit :
- être envoyé par (LRAR) ou remis en main propre contre signature
  - énoncer le motif de licenciement
  - indiquer la date de licenciement
  - inviter l'agent à présenter une demande écrite de reclassement dans un délai correspondant à la moitié de la durée du préavis de licenciement
  - l'informer conditions de présentation des offres de reclassement

#### 5 ARRETÉ DE LICENCIEMENT (annexe 10)

- Cet arrêté doit :
- ✓ viser l'avis de la CCP
  - ✓ comprendre le montant de l'indemnité de licenciement
  - ✓ indiquer la date de licenciement en tenant compte du délai de préavis et des droits à congés annuels
  - ✓ indiquer les conditions de suspension de la date d'effet du licenciement en cas de demande de reclassement

#### 4 SAISINE DE LA CCP



L'agent présente une demande de reclassement dans le délai

L'agent ne présente pas de demande de reclassement dans le délai

#### RECHERCHE D'UN EMPLOI DE RECLASSEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

La collectivité n'en trouve pas avant l'expiration du délai de préavis : suspension de ce délai pour maximum 3 mois / attestation de suspension adressée à l'agent / placement en congé sans traitement pendant cette période

Emploi proposé avant l'expiration du délai

Accord de l'agent : **nouveau contrat**

Emploi proposé

Refus de l'agent

Pas d'emploi proposé avant l'expiration du délai de préavis suspendu maximum 3 mois

#### LICENCIEMENT A L'EXPIRATION DU DELAI DE PREAVIS

Il n'est pas nécessaire de prendre un nouvel arrêté

Information de la CCP des motifs empêchant le reclassement

## ANNEXE 1 : MODELE DE DELIBERATION DE SUPPRESSION D'UN EMPLOI

### Présentation propre à la collectivité

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- la délibération ... du ... (à compléter) portant création de l'emploi de ... (à compléter),
- l'arrêté en date du ... (à compléter) portant recrutement sur cet emploi de Monsieur/Madame ... (à compléter) en qualité de ... (à compléter : grade de l'agent) à compter du ... (à compléter),
- l'avis du Comité social territorial du ... (à compléter).

L'autorité territoriale (à modifier : Maire/Président(e)) rapporte que le besoin ayant procédé à la création de l'emploi permanent de ... (à compléter) occupé par Monsieur/Madame ... (à compléter) a disparu et qu'il convient par conséquent de supprimer cet emploi.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant (à modifier : conseil municipal, communautaire, syndical) décide à l'unanimité **OU** autre : préciser alors le nombre de voix pour, contre et les abstentions (à modifier) :

**Article 1 :** L'emploi permanent de ... (dénomination de l'emploi), à temps complet et/ou à temps non complet à raison de .../35<sup>ème</sup>, est supprimé à compter du ... (date à compléter).

**Article 2 :** Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

**Article 3 :** L'autorité territoriale (à modifier : Maire/Président(e)) est autorisé à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Article 4 :** L'autorité territoriale (à modifier : Maire/Président(e)) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance

le ... (date de la séance)

Affichée le : ... (date)

Ou Publiée le : ... (date)

Transmise au Représentant de l'État le : ... (date)

## ANNEXE 2 : MODELE D'ARRETE DE PLACEMENT EN SURNOMBRE

### Le maire (ou président),

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique et notamment ses articles L542-1 et suivants,
- la délibération ... en date du ... (à compléter) prise après avis favorable du comité social territorial, supprimant à compter du ... (à compléter), l'emploi de ... (à compléter), occupé par M. .... (nom et prénom),

Considérant que l'analyse des possibilités de reclassement réalisée en interne a révélé qu'il n'y a pas actuellement d'emploi vacant correspondant au grade de ..... (à compléter).

Considérant la saisine du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe en vue d'étudier les possibilités de reclassement de l'agent en externe,

### ARRETE

**Article 1er :** A compter du ... M ... (à compléter), ... (grade) est maintenu en surnombre au sein de la collectivité pendant une période d'un an.

**Article 2 :** M ..... (à compléter) percevra une rémunération comprenant son traitement brut correspondant à l'indice brut ... (nombre), indice majoré ... (nombre), son indemnité de résidence et son supplément familial de traitement, éventuellement majorée des primes et indemnités liées à l'exercice effectif des fonctions qui lui seront éventuellement confiées.

**Article 3 :** M ... (à compléter) a priorité pour être affecté dans un emploi correspondant à son grade dans son cadre d'emplois, ou avec son accord, dans un autre cadre d'emplois au sein de la collectivité.

**Article 4 :** Au terme du délai d'un an, si l'examen des possibilités de reclassement dans un emploi correspondant au grade de ..... (à compléter) dans le cadre d'emplois des ..... (à compléter) ou dans un autre cadre d'emplois n'a pas permis de trouver une solution positive, M ... sera pris(e) en charge par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe. Cette période de prise en charge aura lieu selon les modalités fixées par les articles L 542-6 à L 542-35 du CGFP.

**Article 5 :** ... (à compléter : DGS, directeur, SGDM, etc.) est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé(e) et dont ampliation sera transmise au comptable de la collectivité et au Président du Centre de gestion.

**Article 6 :** L'autorité territoriale (à modifier : Maire/Président(e)) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à ..... le .....

Le maire (ou le président),  
(prénom, nom lisibles et signature)

Notifié le .....

Signature de l'agent :



## ANNEXE 3 : MODELE DE COURRIER SUPPRESSION D'UN EMPLOI ET PLACEMENT EN SURNOMBRE

Présentation propre à la collectivité

Objet : Information de la suppression de votre emploi et placement en surnombre

Madame/Monsieur,

Par un courrier en date du..... (à compléter), vous avez été informé(e) que le besoin ayant nécessité votre recrutement sur l'emploi de..... (à compléter) pour une quotité de travail de ... (à compléter) avait disparu et que cet emploi devait par conséquent être supprimé.

Par une délibération du ... (à compléter), adoptée après avis du comité social territorial en date du... (à compléter), le Conseil municipal a donc validé cette suppression.

Conformément aux articles L542-1 et suivants du code général de la fonction publique, en l'absence de possibilité de reclassement au sein de la collectivité, vous serez maintenu(e) en surnombre pendant une durée maximum d'un an.

Pendant cette période, vous percevrez la rémunération afférente à votre grade : traitement indiciaire, indemnité de résidence et supplément familial de traitement. En revanche, vous ne pourrez plus percevoir les primes liées à l'exercice effectif des fonctions.

A l'issue de la période d'un an, si vous n'avez pas retrouvé d'emploi, vous serez alors pris(e) en charge par le Centre de gestion. Pendant cette période, vous continuerez de percevoir votre rémunération indiciaire mais celle-ci sera dégressive chaque année.

Vous trouverez, joint à ce courrier, l'arrêté de placement en surnombre à nous retourner signé.

Je vous invite dès à présent à prendre contact avec le service de conseil en évolution professionnelle du Centre de gestion, qui pourra vous accompagner dans vos démarches de recherche d'un nouvel emploi.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature de l'autorité territoriale



## ANNEXE 4 : MODELE D'ARRETE METTANT FIN AU SURNOMBRE ET ACTANT LA PRISE EN CHARGE PAR LE CDG

Le **Maire/ Président** de ....

Vu :

- le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L542-6 et suivants,
- la délibération n°... (à compléter) en date du ... (à compléter) portant suppression de l'emploi de... (à compléter) occupé par ... (à compléter),
- l'arrêté n°... (à compléter) du ... (à compléter) classant ... (à compléter) au ... (à compléter) échelon du grade de ... (à compléter)
- l'arrêté n°... (à compléter) en date du ... (à compléter) prononçant le maintien en surnombre de ... (à compléter) à compter du ... (à compléter),

Considérant que les recherches de reclassement dans un emploi correspondant au grade de M... (à compléter) n'ont pas abouti,

### ARRETE

**Article 1 :** Il est mis fin au maintien en surnombre de ... (à compléter) à compter du ... (à compléter).

**Article 2 :** Monsieur/Madame ... (à compléter) sera pris(e) en charge par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe à compter de la date mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** Durant cette période Monsieur/Madame... (à compléter) sera placé(e) sous l'autorité du Président du Centre de gestion.

**Article 4 :** Monsieur/Madame... (à compléter) recevra la rémunération correspondant à l'indice détenu dans son grade à hauteur de cent pour cent la première année de prise en charge. Cette rémunération est ensuite réduite de 10 % chaque année.

**Article 5 :** La collectivité/l'établissement versera une contribution au Centre de gestion, calculée dans les conditions des articles L542-25 et suivants du code général de la fonction publique.

**Article 6 :** Monsieur/Madame le Secrétaire général de mairie/le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise au comptable de la collectivité et au Président du Centre de gestion.

**Article 7 :** Le Maire/le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à..., le .....  
Le Président/ le Maire

Notifié le .....  
Signature de l'agent





## ANNEXE 5 : MODELE DE COURRIER FIN DE SURNOMBRE ET PRISE EN CHARGE PAR LE CDG

Présentation propre à la collectivité

**Objet** : Information de la fin de votre maintien en surnombre et de votre prise en charge par le Centre de gestion

Madame/Monsieur,

Par un courrier en date du... (à compléter), vous avez été informé(e) que le besoin ayant nécessité votre recrutement sur l'emploi de... (à compléter) pour une quotité de travail de ... (à compléter) avait disparu et que cet emploi devait par conséquent être supprimé.

Par une délibération du ... (à compléter), adoptée après avis du comité social territorial en date du... (à compléter), le Conseil municipal a donc validé cette suppression.

Conformément aux articles L542-1 et suivants du code général de la fonction publique, en l'absence de possibilité de reclassement au sein de la collectivité, vous avez été maintenu(e) en surnombre pendant une période d'un an.

Considérant que les recherches de reclassement dans un emploi correspondant à votre grade n'ont pas abouti, vous serez désormais pris(e) en charge par le Centre de gestion. Durant cette période vous serez placé(e) sous l'autorité du Président du Centre de gestion.

Vous continuerez de percevoir votre rémunération indiciaire mais celle-ci sera dégressive chaque année.

Vous trouverez, joint à ce courrier, l'arrêté actant la prise en charge par le Centre de gestion à nous retourner signé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature de l'autorité territoriale



## ANNEXE 6 : REMUNERATION DE L'AGENT TITULAIRE (= OU > 17H30) DONT L'EMPLOI A ETE SUPPRIMÉ ET COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ PENDANT LES PERIODES DE SURNOMBRE ET DE PRISE EN CHARGE PAR LE CENTRE DE GESTION

**1.** Pendant la période de surnombre, l'agent perçoit son traitement indiciaire et, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Il ne perçoit plus de régime indemnitaire, la NBI ou les IFTS.

**2.** A l'issue de la période d'un an en surnombre, l'agent qui n'a pas retrouvé d'emploi est pris en charge par le Centre de gestion.

Pendant cette période de prise en charge, le Centre de gestion lui verse sa rémunération indiciaire uniquement :

Période de prise en charge par le CDG	Rémunération indiciaire de l'agent
1 <sup>e</sup> année	100 %
2 <sup>e</sup> année	90 %
3 <sup>e</sup> année	80 %
4 <sup>e</sup> année	70 %
5 <sup>e</sup> année	60 %
6 <sup>e</sup> année	50 %
7 <sup>e</sup> année	40 %
8 <sup>e</sup> année	30 %
9 <sup>e</sup> année	20 %
10 <sup>e</sup> année	10 %

En application de l'article L. 542-18 du CGFP, la prise en charge d'un fonctionnaire territorial cesse lorsqu'il a refusé trois offres d'emploi.

Pendant cette période de prise en charge, la collectivité/l'établissement d'origine de l'agent doit verser une contribution financière au Centre de gestion. Cette contribution correspond à un pourcentage du montant constitué par les traitements bruts versés au fonctionnaire augmenté des cotisations sociales afférentes à ces traitements :

Période de prise en charge par le CDG	Part de la contribution pour les collectivités/établissements affiliés (en % du montant constitué par les traitements bruts versés au fonctionnaire augmenté des cotisations sociales afférentes à ces traitements) <i>Article L. 542-27 du CGFP</i>
1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années	150 %
3 <sup>e</sup> année	100 %
A partir de la 4 <sup>e</sup> année	75 %

Les contributions de la collectivité/de l'établissement d'origine de l'agent sont réduites au 10<sup>e</sup> du montant constitué par le traitement brut versé à l'agent pris en charge augmenté des cotisations sociales afférentes si le Centre de gestion ne lui a proposé aucun emploi dans un délai de deux ans à compter de sa prise en charge.



## ANNEXE 7 : MODELE DE CONVOCATION A UN ENTRETIEN PREALABLE AU LICENCIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE < 17H30

Présentation propre à la collectivité

Objet : Convocation à un entretien préalable au licenciement en raison de la suppression de votre emploi

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le besoin ayant nécessité votre recrutement sur l'emploi de... (à compléter) pour une quotité de travail de ... (à compléter) a disparu et que cet emploi doit par conséquent être supprimé.

Par une délibération du ... (à compléter), adoptée après avis du comité social territorial en date du... (à compléter), le Conseil municipal a donc validé cette suppression.

Au regard de votre situation (emploi titulaire de moins de 17h30 hebdomadaire), et conformément à l'article 30 du décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, en l'absence de possibilité de reclassement au sein de notre collectivité, la suppression du poste entraîne votre licenciement.

Ce licenciement a pour conséquences d'une part la perte de votre statut de fonctionnaire et d'autre part le versement d'une indemnité de licenciement ainsi que l'ouverture de droits aux allocations chômage.

Afin de vous expliquer cette procédure plus en détail, vous êtes convoqué(e) à un entretien préalable à votre licenciement le ... à ... (à compléter).

Lors de cet entretien, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous faire assister de la personne de votre choix.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature de l'autorité territoriale



## ANNEXE 8 : MODELE D'ARRÊTÉ DE LICENCIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE < 17H30

### Présentation propre à la collectivité

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, notamment ses articles 30 et suivants,
- la délibération ... (à compléter) portant suppression de l'emploi de ... (à compléter),

Le besoin ayant nécessité le recrutement de Monsieur/Madame ... (à compléter) sur l'emploi permanent de ... (à compléter) pour une quotité de travail de ... heures (à compléter) a disparu et l'emploi a donc été supprimé.

Par un courrier du ... (à compléter), Monsieur/Madame ... (à compléter) a été convoqué(e) le ... (à compléter) à un entretien préalable. Au cours de cet entretien, Monsieur/Madame ... (à compléter) a été informé(e) du motif du licenciement tenant à la suppression de son emploi ainsi que des conséquences de ce licenciement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur/Madame ... (à compléter), recruté(e) le ... (à compléter) sur l'emploi permanent de ... (à compléter) au grade de ... (à compléter), est licencié(e) à compter du ... (à compléter en tenant compte de la date de suppression de l'emploi et du droit à congés annuels restant).

**Article 4 :** Monsieur/Madame ... (à compléter) percevra une indemnité de licenciement égale à ... euros (à compléter).

**Article 5 :** ... (à compléter : DGS, directeur, SGDM, etc.) est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé(e) et dont ampliation sera transmise au comptable de la collectivité et au Président du Centre de gestion.

**Article 6 :** L'autorité territoriale (à modifier : Maire/Président(e)) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à ..., le ...

Signature de l'autorité territoriale



## ANNEXE 9 : MODELE DE COURRIER DE NOTIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE LICENCIEMENT D'UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE < 17H30

### Présentation propre à la collectivité

LRAR n° ... **ou** lettre remise en main propre contre signature

Objet : Notification de l'arrêté de licenciement en raison de la suppression de votre emploi

Par courrier du ... (à compléter), vous avez été informé(e) que le besoin ayant nécessité votre recrutement sur l'emploi permanent de ... (à compléter) pour une quotité de travail de ... heures (à compléter) a disparu et que l'emploi devait par conséquent être supprimé.

Par un courrier du ... (à compléter), vous avez été convoqué(e) le ... (à compléter) à un entretien préalable.

Au cours de cet entretien, vous avez été informé(e) qu'au regard de votre situation (emploi titulaire de moins de 17h30 hebdomadaire), et conformément à l'article 30 du décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, en l'absence de possibilité de reclassement au sein de notre collectivité, la suppression du poste entraîne votre licenciement.

Ce licenciement a pour conséquences d'une part la perte de votre statut de fonctionnaire et d'autre part le versement d'une indemnité de licenciement ainsi que l'ouverture de droits aux allocations chômage.

Votre indemnité de licenciement est fixée à ... euros (à compléter).

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de licenciement pris à votre encontre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature de l'autorité territoriale



## ANNEXE 10 : MODELE DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN PREALABLE AU LICENCIEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

### Présentation propre à la collectivité

LRAR n° ... **OU** lettre remise en main propre contre signature **Attention : l'entretien préalable doit avoir lieu au moins 5 jours ouvrables après la réception de ce courrier**

Objet : Convocation à un entretien préalable au licenciement en raison de la suppression de votre emploi

Madame, Monsieur,

En application des articles 39-3 et 42 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, je vous informe que le besoin ayant nécessité votre recrutement sur l'emploi permanent de ... (à compléter) pour une quotité de travail de ... heures (à compléter) a disparu.

Par une délibération du ... (à compléter), adoptée après avis du comité social territorial en date du ... (à compléter), le Conseil municipal a donc validé la suppression de cet emploi.

Par conséquent, je suis contraint(e) d'engager à votre encontre une procédure de licenciement.

Dans ce cadre, vous êtes convoqué(e) à un entretien préalable à votre licenciement le ... (à compléter en tenant compte du délai de 5 jours ouvrables minimum après la réception du courrier) à ... (à compléter : lieu de l'entretien).

Avant cet entretien, vous avez le droit de consulter votre dossier individuel qui est tenu à votre disposition au ... (à compléter : lieu et horaires). Vous avez également le droit de vous faire accompagner par la personne de votre choix lors de l'entretien.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature de l'autorité territoriale



## ANNEXE 11 : MODELE D'ARRÊTÉ DE LICENCIEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

### Présentation propre à la collectivité

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 88-145 du 15 février 1988, notamment ses articles 39.3 et suivants,
- la délibération ... (à compléter) portant suppression de l'emploi de ... (à compléter),
- le contrat en date du ... (à compléter) portant recrutement sur cet emploi de Monsieur/Madame ... (à compléter) en qualité de ... (à compléter : grade de l'agent contractuel) à compter du ... (à compléter) pour une durée de ... (à compléter si CDD ; indiquer s'il s'agit d'un CDI),
- les avenants en date du ... (à compléter éventuellement),
- l'avis de la commission consultative paritaire du ...,

Le besoin ayant nécessité le recrutement de Monsieur/Madame ... (à compléter) sur l'emploi permanent de ... (à compléter) pour une quotité de travail de ... heures (à compléter) a disparu et l'emploi a donc été supprimé.

Par un courrier du ... (à compléter), Monsieur/Madame ... (à compléter) a été convoqué(e) le ... à un entretien préalable et informé(e) de l'ensemble de ses droits. Monsieur/Madame ... (à compléter) a consulté son dossier individuel le ... (à compléter) **OU** Monsieur/Madame ... (à compléter) n'a pas souhaité consulter son dossier individuel. Monsieur/Madame ... (à compléter) a été reçu(e) en entretien préalable le ... (à compléter) en présence de ... (à compléter éventuellement).

Au cours de cet entretien, Monsieur/Madame ... (à compléter) a été informé(e) du motif du licenciement tenant à la suppression de son emploi, du délai pendant lequel il/elle doit présenter sa demande écrite de reclassement ainsi que les conditions dans lesquelles les offres de reclassement sont présentées [**Attention : obligation de reclassement uniquement pour les agents en CDD et CDI recrutés sur le fondement de l'article L. 332-8 CGFP**].

### ARRÊTÉ

**Article 1 :** Monsieur/Madame ... (à compléter), agent contractuel de droit public recruté(e) le ... (à compléter) sur l'emploi permanent de ... (à compléter) au grade de ... (à compléter), est licencié(e) à compter du ... (à compléter en tenant compte du droit à congés annuels restant à courir et du délai de préavis : 8 jours si ancienneté < 6 mois, un mois si  $\geq 6$  mois et < 2 ans ou 2 mois si  $\geq 2$  ans) en raison de son refus de la suppression de son emploi.

**Article 2 :** La date d'effet du licenciement de Monsieur/Madame ... (à compléter) pourra être suspendue à l'expiration du délai de préavis de ... (à compléter : 8 jours si ancienneté < 6 mois, un mois si  $\geq 6$  mois et < 2 ans ou 2 mois si  $\geq 2$  ans) qui commence à courir à compter de la notification du présent arrêté si Monsieur/Madame ... (à compléter) formule une demande écrite de reclassement dans un délai de ... (à compléter : 4 jours si préavis de 8 jours, 15 jours si préavis d'un mois ou un mois si préavis de 2 mois) [**Attention : obligation de reclassement uniquement pour les agents en CDD et CDI recrutés sur le fondement de l'article L. 332-8 CGFP**] et si un emploi de reclassement n'a pu lui être proposé avant l'expiration du délai de préavis. Monsieur/Madame ... (à compléter) sera alors placé(e) en congé sans traitement à compter de l'expiration du délai de préavis et pour une durée maximale de trois mois dans l'attente d'un reclassement.

**Article 3 :** Dans l'hypothèse de la suspension mentionnée à l'article 2, Monsieur/Madame ... (à compléter) sera licencié(e) :

- Soit à la date à laquelle il revient sur sa demande de reclassement,
- Soit à la date à laquelle il refuse l'emploi de reclassement proposé,
- Soit au terme du congé sans traitement de trois mois en cas d'impossibilité de reclassement.

**Article 4 :** Monsieur/Madame ... (à compléter) percevra une indemnité de licenciement égale à ... euros (à compléter).



**Article 5 :** ... (à compléter : DGS, directeur, SGDM, etc.) est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé(e).

**Article 6 :** L'autorité territoriale (à modifier : Maire/Président(e)) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Une ampliation du présent arrêté sera adressée :

- ✓ au Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe,
- ✓ au comptable de la collectivité/de l'établissement.

Fait à ..., le ...

Signature de l'autorité territoriale





## ANNEXE 12 : MODELE DE COURRIER DE NOTIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE LICENCIEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

### Présentation propre à la collectivité

LRAR n° ... **OU** lettre remise en main propre contre signature

Objet : Notification de l'arrêté de licenciement en raison de la suppression de votre emploi

Par courrier du ... (à compléter), vous avez été informé(e) que le besoin ayant nécessité votre recrutement sur l'emploi permanent de ... (à compléter) pour une quotité de travail de ... heures (à compléter) a disparu et que l'emploi devait par conséquent être supprimé.

Par un courrier du ... (à compléter), vous avez été convoqué(e) le ... à un entretien préalable et informé(e) de l'ensemble de vos droits. Vous avez consulté son dossier individuel le ... (à compléter) **OU** Vous n'avez pas souhaité consulter votre dossier individuel. Vous avez été reçu(e) en entretien préalable le ... (à compléter) en présence de ... (à compléter éventuellement).

Au cours de cet entretien, vous avez été informé(e) du motif du licenciement tenant à la suppression de votre emploi, du délai pendant lequel vous devez présenter votre demande écrite de reclassement ainsi que les conditions dans lesquelles les offres de reclassement sont présentées [**Attention : obligation de reclassement uniquement pour les agents en CDD et CDI recrutés sur le fondement de l'article L. 332-8 CGFP**].

La Commission consultative paritaire a été consultée et a rendu son avis le ... (à compléter).

A l'issue de cette procédure, je suis contraint(e) de vous licencier. Vous trouverez ci-joint l'arrêté de licenciement pris à votre encontre.

Vous disposez d'un délai de ... (à compléter : 4 jours si préavis de 8 jours, 15 jours si préavis d'un mois ou un mois si préavis de 2 mois) [**Attention : obligation de reclassement uniquement pour les agents en CDD et CDI recrutés sur le fondement de l'article L. 332-8 CGFP**] à compter de la notification du présent courrier pour présenter une demande écrite de reclassement.

Si cette demande de reclassement n'est pas présentée à l'expiration de ce délai, vous serez licenciée le ... (à compléter) eu égard au délai de préavis de ... (à compléter : 8 jours si ancienneté < 6 mois, un mois si ≥ 6 mois et < 2 ans ou 2 mois si ≥ 2 ans) qui prend en compte votre ancienneté au sein de **la collectivité/l'établissement** et commence à courir à compter de la notification du présent courrier et à vos droits à congés annuels qui restent à courir s'élevant à ... jours (à compléter).

Si une demande de reclassement est présentée par écrit dans le délai de ... (à compléter : 4 jours si préavis de 8 jours, 15 jours si préavis d'un mois ou un mois si préavis de 2 mois) et si un emploi de reclassement n'a pu vous être proposé avant l'expiration du délai de préavis de ... (à compléter : 8 jours si ancienneté < 6 mois, un mois si ≥ 6 mois et < 2 ans ou 2 mois si ≥ 2 ans), vous serez placé(e) en congé sans traitement à compter de l'expiration du délai de préavis et pour une durée maximale de trois mois dans l'attente d'un reclassement. Une attestation de suspension de votre contrat du fait de l'autorité territoriale vous sera délivrée à cette occasion.

Pendant cette période de trois mois :

- ✓ si vous revenez sur votre demande de reclassement, vous serez licencié(e) à la date à laquelle vous informez **la collectivité/l'établissement** de ce retrait.
- ✓ si vous refusez un emploi de reclassement, vous serez licencié(e) à la date à laquelle vous informez **la collectivité/l'établissement** de ce refus.
- ✓ si aucun emploi de reclassement n'a pu vous être proposé, vous serez licencié(e) au terme du congé sans traitement de trois mois.

Votre indemnité de licenciement est fixée à ... euros (à compléter).



En application de l'article 38 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, il vous sera délivré un certificat de travail lorsque le licenciement prendra effet ainsi qu'une attestation destinée à France travail.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Signature de l'autorité territoriale**

